

CADRE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES
conforme à la Politique sur la gouvernance des données ([PRVPA-4](#))
Dernière mise à jour : juin 2020

Le présent document propose un cadre de gouvernance pour les données institutionnelles et les renseignements institutionnels de l'Université Concordia, à l'exception des données de recherche, lesquelles en sont spécifiquement exclues. Ce cadre de gouvernance clarifie les rôles auxquels sont associées des responsabilités particulières en matière de prise de décisions au regard des données et des renseignements institutionnels à l'Université. Il fait en outre état des responsabilités entourant l'intendance et la gestion des données. Le présent cadre existe dans le but de soutenir la Politique sur la gouvernance des données de l'Université.

Le cadre définit les principaux rôles en matière de gouvernance des données et établit les responsabilités au regard de l'intendance des données en fonction de la structure organisationnelle de l'Université, et ce, dans le but de faciliter la prise de décisions concernant la gouvernance des données dans l'intérêt supérieur de l'Université. La mise en œuvre d'un cadre de gouvernance des données à Concordia vise essentiellement à assurer l'exactitude, l'intégrité, l'accessibilité et la disponibilité des données institutionnelles et des renseignements institutionnels de l'Université, dans le but d'appuyer, en temps voulu, une prise de décisions cohérentes et axées sur les faits.

Les rôles et les responsabilités dont fait état le présent document n'amendent ou ne modifient en rien les descriptions de postes ou de fonctions existantes. Le cadre de gouvernance des données vise plutôt à clarifier les responsabilités des participants dans la dynamique qui caractérise l'information à l'Université.

Structure de gouvernance des données

Le présent cadre fait état de quatre rôles à l'intérieur de la structure de gouvernance des données auxquels sont assujetties des responsabilités à l'égard des données et des renseignements institutionnels :

1. Administrateurs des données – désignent les membres de la haute direction auxquelles revient la responsabilité de la gouvernance intersectorielle des données, dans leur domaine respectif et à l'échelle de Concordia.
2. Intendants des données – désignent les personnes responsables de protéger l'exactitude et le caractère actuel des données institutionnelles répertoriées, propres à leur secteur d'activité; ces personnes ont par ailleurs pour tâche de faciliter une utilisation appropriée de leurs banques de données et systèmes d'information respectifs, ainsi que d'assurer le respect des politiques, des procédures et des normes applicables.
3. Service des technologies de l'information et de l'enseignement (IITS) – IITS est responsable des activités suivantes :
 - établir et proposer un itinéraire d'investissement technologique;
 - assurer l'architecture et la modélisation des données;
 - proposer des solutions technologiques qui répondent aux besoins de l'Université;

CADRE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES
conforme à la Politique sur la gouvernance des données ([PRVPA-4](#))
Dernière mise à jour : juin 2020

- assurer le bon déroulement des activités de gestion des données propres aux TI, y compris, mais sans s’y limiter, la conservation, la maintenance, la sauvegarde, la sécurité et l’accessibilité des données.
4. Utilisateurs finaux – désignent les personnes qui saisissent, créent et utilisent les données et les renseignements institutionnels en plus d’y accéder.
 5. Service de la gestion des documents et des archives (SGDA) – Le SGDA est responsable de la préservation et de la disposition des données et des renseignements institutionnels.

Rôles et responsabilités

Administrateurs des données

Le recteur de l’Université représente l’autorité en matière de gouvernance des données et des renseignements institutionnels. Ce dernier délègue la mise en œuvre et la gestion du présent cadre de gouvernance des données et des politiques connexes aux administrateurs des données, lesquels ont la responsabilité :

- de s’assurer que l’Université dispose d’une politique sur la gouvernance des données;
- d’approuver et de mettre en œuvre les politiques et les procédures appropriées, destinées à assurer l’exactitude, l’intégrité, l’accessibilité et la disponibilité des données et des renseignements institutionnels de l’Université;
- de prendre les décisions qui s’imposent à l’égard des données et des renseignements institutionnels dans les situations qui pourraient avoir un impact sur l’Université, notamment :
 - des répercussions matérielles sur les plans de recrutement, les budgets, l’attribution de locaux et d’autres orientations stratégiques;
 - des répercussions importantes au regard de la réputation de l’Université – par exemple, création de précédents jurisprudentiels, tentatives d’extorsion, risques de divulgation de renseignements pouvant nuire aux activités, à la réputation ou à la conformité de l’établissement.

Les **administrateurs des données** sont responsables de toutes les décisions prises au nom de l’Université dans le contexte du présent cadre de gouvernance. Ils se portent en outre garants de l’approbation de toutes les pratiques et politiques connexes en matière de gouvernance des données.

Les titulaires des fonctions énumérées ci-après assurent la supervision institutionnelle des données et des renseignements institutionnels :

- Le recteur est responsable de l’information sur la planification et des indicateurs connexes à l’échelle de l’établissement.

CADRE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES
conforme à la Politique sur la gouvernance des données ([PRVPA-4](#))
Dernière mise à jour : juin 2020

- La vice-rectrice exécutive aux affaires académiques est responsable de l'information relative aux programmes d'études et aux politiques pédagogiques, y compris celle concernant les relations avec le personnel enseignant, les ressources humaines et l'effectif étudiant.
- Le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures est responsable de l'information sur le financement de la recherche et des renseignements sur les subventions accordées aux étudiants des cycles supérieurs et aux chercheurs postdoctoraux.
- Le chef de la direction financière est responsable de l'information relative aux cadres budgétaires, à l'attribution des ressources et aux risques d'entreprise.
- Le vice-recteur aux services est responsable de l'information relative aux ressources humaines, à la gestion immobilière et aux technologies.
- La vice-rectrice adjointe aux systèmes d'information et chef de l'information est responsable de la gestion de l'infrastructure et des applications technologiques relatives aux données et aux renseignements institutionnels, ainsi qu'à leur sécurité.
- Le vice-recteur à l'avancement est responsable de l'information sur les diplômées et les donateurs.
- La vice-rectrice exécutive adjointe à la stratégie numérique et directrice et bibliothécaire en chef de l'Université est responsable de l'information relative aux bibliothèques.
- Le président et directeur général de KnowledgeOne est responsable de l'information relative aux étudiantes et aux étudiants sur la plateforme eConcordia.
- La secrétaire générale est la responsable désignée à la protection des renseignements personnels et l'autorité en matière de conformité aux lois et aux règlements fédéraux et provinciaux applicables à la protection de l'information et à la gestion des dossiers. Elle supervise en outre la gestion des archives de l'Université.

À titre individuel, les administrateurs des données sont garants de l'exactitude et de l'intégrité des données et des renseignements institutionnels sous leur responsabilité et collaborent avec d'autres administrateurs dans l'application et le maintien de la politique sur la gouvernance des données.

Par ailleurs, il revient aux administrateurs des données de désigner – dans chaque secteur de l'établissement et pour chaque système d'information – les intendants des données avec qui ils seront appelés à collaborer dans la gouvernance efficace des données.

Intendants des données

Les **intendants des données** sont responsables :

- de l'intendance des systèmes d'information et des minientrepôts ou des entrepôts de données – c'est-à-dire les répertoires de données institutionnelles sur lesquels repose la production des renseignements institutionnels – dans leurs secteurs respectifs;
- du maintien de l'exactitude et du caractère actuel des données institutionnelles répertoriées dont ils ont la responsabilité, afin de faciliter une utilisation appropriée des banques de

CADRE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES
conforme à la Politique sur la gouvernance des données ([PRVPA-4](#))
Dernière mise à jour : juin 2020

données et des systèmes d'information, ainsi que d'assurer du respect des politiques, des procédures et des normes applicables;

- de passer en revue les paramètres de qualité et d'évaluer les progrès réalisés dans l'amélioration continue de l'intégrité des données et la résolution de problèmes relatifs aux données;
- d'élaborer, pour leurs secteurs respectifs, des indicateurs de rendement clés (IRC) opérationnels qui sont arrimés aux IRC institutionnels;
- de contribuer au dictionnaire de données de l'Université – à ce titre, les intendants des données coordonnent les définitions des données relatives à des éléments qui chevauchent de multiples secteurs ou unités, dans le but de soutenir et de maintenir un environnement de données constant et cohérent à l'échelle de l'Université;
- d'approuver l'utilisation de données administratives aux fins de recherche universitaire tout en prenant soin de documenter l'utilisation de telles données dans des ententes en bonne et due forme;
- d'approuver les utilisateurs qui sont autorisés à accéder, à utiliser et à diffuser les données propres à chaque secteur ou unité;
- d'approuver les fournisseurs et les agents qui seront autorisés à accéder aux données et aux renseignements institutionnels tout en prenant soin d'assujettir l'utilisation et la divulgation de ces données à des ententes conformes aux politiques de l'Université et aux exigences en matière de réglementation.

Rôle du Service des technologies de l'information et de l'enseignement (IITS)

IITS procure le fondement, les solutions et les services technologiques qui permettent la mise en œuvre et la sécurisation du cadre de gouvernance des données de Concordia.

Au regard du cadre de gouvernance des données, les responsabilités d'IITS sont les suivantes :

- établir et proposer un itinéraire d'investissement technologique qui répond aux besoins de l'Université en matière de gouvernance des données;
- assurer la mise en œuvre et le maintien de solutions technologiques pouvant inclure, sans s'y limiter :
 - un dictionnaire des données accessible et convivial;
 - des minientrepôts et des entrepôts de données actualisées, ainsi qu'un environnement de veille transactionnelle destiné à la mise en place d'un guichet libre-service d'accès et d'exploration des données;
- gérer l'architecture de données, ainsi que l'infrastructure et les actifs technologiques connexes de l'Université;
- proposer des activités de formation sur l'offre et l'utilisation d'outils et d'environnements de veille stratégique;
- mettre en place des contrôles d'accès et de sécurité en fonction des priorités d'accès;
- fournir un accès aux données en collaboration avec les intendants des données;

CADRE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES
conforme à la Politique sur la gouvernance des données ([PRVPA-4](#))
Dernière mise à jour : juin 2020

- travailler en collaboration avec les intendants des données à la résolution de problèmes de données;
- faciliter et soutenir la classification des données et les processus d'évaluation des risques et des impacts en conformité avec les obligations légales de l'Université et les exigences en matière de cybersécurité.

Utilisateurs finaux

Les utilisateurs finaux sont des personnes qui recherchent, recueillent, saisissent et utilisent des données et des renseignements institutionnels dans l'exécution de leurs tâches ou dans le cadre de leur rôle à l'Université. Les responsabilités des utilisateurs finaux sont les suivantes :

- comprendre la définition, la qualité et les limites d'usage des données;
- s'assurer de l'exactitude des données et des renseignements institutionnels qu'ils ont pour tâche de saisir et de créer;
- protéger leurs privilèges d'accès aux données;
- se conformer aux politiques de l'Université en matière de données institutionnelles dont fait état le présent document et suivre les procédures établies.

Service de la gestion des documents et des archives (SGDA)

Les Archives de l'Université sont responsables du maintien d'un programme de gestion sécuritaire et efficace des données et des renseignements institutionnels produits par les unités de l'Université et leur personnel, depuis leur création ou leur dépôt jusqu'à leur disposition finale, qu'ils soient détruits ou conservés de façon permanente dans les archives historiques, conformément aux besoins et aux obligations légales de l'Université.

Comités et groupe de travail sur la gouvernance des données

Pour soutenir ses activités de gouvernance des données, l'Université peut compter sur une structure de gouvernance composée de deux comités qui collaborent avec un certain nombre de groupes de travail et dont les membres se rencontrent à intervalles réguliers pour coordonner leurs efforts. Ces comités sont les suivants :

- Comité directeur sur la gouvernance des données
- Comité d'intendance des données

Les responsabilités du **comité directeur sur la gouvernance des données (CDGD)** sont les suivantes :

- créer, réviser et mettre à jour au besoin les politiques de l'Université en matière de gouvernance des données ainsi que le cadre de gouvernance en fonction des orientations fournies par les administrateurs de données;

CADRE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES
conforme à la Politique sur la gouvernance des données ([PRVPA-4](#))
Dernière mise à jour : juin 2020

- coordonner l'accès aux données et aux renseignements institutionnels ainsi que leur utilisation, coordonner les interactions entre les différents systèmes d'information conformément aux politiques universitaires applicables;
- approuver les rapports sur les renseignements institutionnels et les indicateurs de rendement clés sur lesquels on doit se fonder collectivement;
- recommander au besoin l'allocation des budgets et des ressources, l'embauche de personnel de veille stratégique et la mise en œuvre des processus et des technologies nécessaires à la gouvernance des données à l'échelle de l'Université;
- approuver les dispositions relatives aux propositions de libre accès aux données;
- résoudre les ambiguïtés et les conflits qui peuvent se présenter.

Présidé par la vice-rectrice exécutive aux affaires académiques, le comité directeur sur la gouvernance des données compte un nombre représentatif d'administrateurs et d'intendants des données, lesquels sont remplacés périodiquement.

Le **comité d'intendance des données (CID)** est composé d'intendants des données issus d'unités propres à certains secteurs, ces membres étant directement responsables des systèmes d'information de l'Université. Il revient au comité d'intendance des données d'exécuter les décisions prises par le comité directeur sur la gouvernance des données, et de promouvoir une utilisation appropriée des données qui est conforme aux politiques, aux procédures et aux protocoles applicables au sein de l'établissement.

Présidé par le directeur général de la planification et de l'analyse institutionnelles, le comité d'intendance des données compte un nombre représentatif d'intendants des données et d'autres membres, s'il y a lieu, lesquels sont remplacés périodiquement.

Le président du comité d'intendance des données, qui siège également au comité directeur sur la gouvernance des données, assure la fonction d'agent de liaison officiel entre les deux comités. Il est à la fois responsable :

- de transmettre les recommandations du CID au CDGD aux fins d'examen et d'approbation;
- d'informer les membres du CID des discussions, des décisions et des intentions du CDGD.

Dans leurs efforts, ces deux comités bénéficient du soutien de groupes de travail du domaine de l'informatique décisionnelle, lesquels sont composés de membres du personnel du Centre d'excellence en veille stratégique, d'IITS, du SGDA et d'autres analystes fonctionnels de divers secteurs et unités qui participent :

- à la mise en œuvre et à la gestion du dictionnaire de données, des minientrepôts de données, des entrepôts de données et de l'environnement de veille transactionnelle destiné à la mise en place d'un guichet libre-service d'accès et d'exploration des données;
- à la résolution de problèmes de données; et

CADRE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES
conforme à la Politique sur la gouvernance des données ([PRVPA-4](#))
Dernière mise à jour : juin 2020

- à l'utilisation efficace des outils de veille stratégique et de l'environnement connexe.

L'**annexe A** comprend une liste des domaines et des sources de données de l'Université. À l'**annexe B** figure une liste des administrateurs des données, des intendants des données et des membres des différents comités.

Autorité approbatrice du présent cadre de gouvernance des données : Vice-rectorat exécutif aux affaires académiques

Annexe A

Domaines et sources de données de l'Université Concordia

Voici une liste des domaines de données institutionnelles, regroupées et individuelles, qui relèvent de la Politique sur la gouvernance des données et du cadre de gouvernance des données de l'Université. Chaque domaine regroupe un certain nombre de sous-domaines et de systèmes d'information connexes, appelés à varier et à évoluer. Par exemple, les données sur les étudiants sont principalement gérées par l'entremise du système de gestion pédagogique, mais sont également incluses dans Moodle et divers autres systèmes spécialisés, qui chacun sont sous la responsabilité d'un intendant des données. Toutefois, les données relatives à l'avancement et aux diplômés sont regroupées dans un système d'information dédié au soutien à l'avancement.

- Effectif étudiant
- Corps professoral
- Personnel non enseignant
- Services universitaires
- Finance
- Installations et gestion immobilière
- Avancement et diplômés
- Recherche et études supérieures (à l'exclusion des données de recherche)
- Bibliothèque

Au fur et à mesure que l'Université poursuivra ses efforts en matière de gouvernance des données, un registre des systèmes soutenant chaque domaine de données, accompagné d'une description de leur contenu respectif, sera publié dans le dictionnaire des données.

CADRE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES
conforme à la Politique sur la gouvernance des données ([PRVPA-4](#))
Dernière mise à jour : juin 2020

Annexe B

Administrateurs des données et intendants des données par domaine

Domaine	Description des données	Intendants des données	Administrateurs des données – fonction
Institutionnel	Information sur la planification à l'échelle institutionnelle et indicateurs de rendement clés de l'Université	Service de la planification et de l'analyse institutionnelles	Recteur et vice-chancelier; vice-rectrice exécutive aux affaires académiques
Institutionnel – propre à une faculté	Information sur la planification à l'échelle des facultés et indicateurs de rendement clés connexes	Doyennes et doyens	Vice-rectrice exécutive aux affaires académiques
Institutionnel	Programmes d'études et politiques pédagogiques	Vice-rectrice exécutive adjointe à l'innovation en enseignement et en apprentissage	Vice-rectrice exécutive aux affaires académiques; vice-rectrice exécutive déléguée aux affaires académiques
Effectif étudiant	Information sur l'effectif étudiant	Registraire	
Effectif étudiant	Données sur l'effectif étudiant et les services aux étudiants	Vice-rectrice exécutive adjointe à la planification et au positionnement	
Effectif étudiant	Données administratives sur les activités d'enseignement et d'apprentissage	Vice-rectrice exécutive adjointe à l'innovation en enseignement et en apprentissage	
Effectif étudiant	Données sur la santé et le bien-être	Vice-rectrice exécutive adjointe à la planification et au positionnement	
Corps professoral	Données contenues dans les ressources professorales et le curriculum vitæ du personnel enseignant	Vice-rectrice exécutive adjointe aux relations avec le personnel enseignant	
Institutionnel	Données sur les bibliothèques et les ressources documentaires	Vice-rectrice exécutive adjointe à la stratégie numérique et directrice et bibliothécaire en chef de l'Université	
Effectif étudiant	Information relative à Formation continue Concordia	Vice-rectrice adjointe à l'apprentissage continu	
Effectif étudiant	Supervision des étudiants des cycles supérieurs et bourses d'études supérieures; GradProSkills	Doyenne des études supérieures	

CADRE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES
conforme à la Politique sur la gouvernance des données ([PRVPA-4](#))
Dernière mise à jour : juin 2020

Effectif étudiant	Rapports d'avancement de mémoire et de thèse; étapes de recherche	Doyenne des études supérieures	Vice-rectrice exécutive aux affaires académiques; vice-rectrice exécutive déléguée aux affaires académiques
Institutionnel	Information sur les ressources humaines	Vice-rectrice adjointe aux ressources humaines	Vice-recteur aux services
Institutionnel	Information sur les installations et la gestion immobilière	Vice-rectrice adjointe à la gestion immobilière	
Institutionnel	Information sur l'infrastructure technologique, sur les systèmes et les répertoires connexes	Vice-recteur adjoint aux systèmes d'information et chef de l'information	
Finance	Cadres budgétaires	Vice-rectrice adjointe aux finances et contrôleure	Chef de la direction financière
Finance	Attribution des ressources	Directeur principal de la planification financière et des budgets	
Finance	Information sur les risques d'entreprise	Trésorier et agent des investissements	
Diplômés	Information sur les diplômés	Directeur principal du soutien à l'avancement	Vice-recteur à l'avancement
Avancement	Information sur les dons		
Recherche	Information sur la recherche (CONRAD)	Vice-recteur adjoint à la recherche – Stratégie et opérations	Vice-recteur adjoint à la recherche – Stratégie et opérations
Recherche	Financement des étudiants des cycles supérieurs et des chercheurs postdoctoraux	Doyenne des études supérieures	Vice-rectrice à la recherche et aux études supérieures
Institutionnel	Protection des renseignements personnels et conformité aux lois et aux règlements fédéraux et provinciaux applicables à la protection de l'information et à la gestion des dossiers; archives de l'Université	Archiviste de l'Université	Secrétaire générale
Institutionnel	Minientrepôts et entrepôts de données	Responsable du Centre d'excellence sur la veille stratégique	Vice-rectrice exécutive aux affaires académiques